



Déclaration préalable du SE-UNSA à la CAPD du 30 mai 2023

Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Tout d'abord, en cette fin d'année scolaire, comment ne pas évoquer cette pseudo-avancée en matière de rémunération qu'est le pacte proposé par notre ministre.

S'agissant du pouvoir d'achat, pour le SE-Unsa, il ne peut y avoir de revalorisation des salaires des personnels de l'éducation nationale sans revalorisation du point d'indice. Avec l'UNSA Fonction Publique, nous continuons de réclamer une hausse de 10% du point d'indice.

Il n'est pas possible de poursuivre une politique des rémunérations et des ressources humaines qui produit épuisement et perte de cohésion des équipes.

Le SE-Unsa dénonce le cynisme du pacte qui compte sur les besoins économiques des personnels pour faire accepter des missions qui seraient nécessaires aux élèves.

Ce pacte basé sur le volontariat ne doit en aucun cas être pris en compte pour l'évaluation des personnels dans le cadre du PPCR. Le SE-Unsa restera très vigilant sur ce point, et encouragera nos collègues à déposer des recours si cette situation se présente.

Enseigner en écoles, c'est 24 heures par semaine devant nos élèves mais c'est aussi :

- surveiller les récréations ;
- accueillir les élèves 10 minutes avant chaque demi-journée de classe, soit 1h20 à 1h30 par semaine ;
- suivre 18 heures annuelles de formations obligatoires en dehors du temps devant élèves ;
- participer aux conseils d'école et autres, réunions internes, rencontrer régulièrement les familles, participer aux réunions d'équipes éducatives et de suivi de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers pour un forfait très insuffisant de 54 heures soit 1h30 par semaine ;
- organiser, préparer et mener 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires

A cela s'ajoute tout le temps nécessaire aux préparations, recherches, corrections. Sans oublier la multiplication des documents obligatoires : PPRE, PPAP, PPS, LSU. C'est pour cela que pour le SE-Unsa il est temps de réduire le temps de service des enseignants à 26 heures et d'ainsi de rémunérer les heures de soutien et APC en heure supplémentaire.

D'autre part, le SE-Unsa s'oppose à la fusion des métiers d'AESH et AED. La fusion de ces métiers ignore la professionnalité de ces personnels. Elle entraînerait une confusion des missions de chacun, une charge de travail supplémentaire et une difficulté de gestion importante.

Le fonctionnement actuel des PIAL ne répond pas aux besoins.

Pour être une plus-value pour les personnels et les élèves, la transformation des PIAL doit s'accompagner des moyens ad hoc.

Pour le SE-Unsa, toute transformation des PIAL ne peut conduire à un désengagement de l'accompagnement individuel ou collectif des élèves.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD, le SE-Unsa rappelle son attachement et l'importance qu'il attache aux choix professionnels et personnels des personnels de l'éducation nationale. Pour le SE-Unsa, toutes les demandes de temps partiels doivent être accordées, quelque soit le type de poste ou de mission, ainsi que toutes les quotités offertes, notamment celles amenant une surémunération. Le SE-Unsa ne peut se satisfaire de la mise en avant de la nécessité de service pour refuser un temps partiel quel qu'il soit. Nos collègues ne peuvent se sentir reconnus et respectés face à un tel argument, c'est faire bien peu état de leur cas personnel.

Enfin, pour finir, le SE-Unsa souhaiterait savoir si le calendrier du mouvement intradépartemental sera respecté, ainsi que si la procédure prévue pour les recours dans la note de service est toujours effective.

Le Se-Unsa désirerait aussi que les alertes sur la messagerie professionnelle lors de la parution du courrier sur la plateforme I-Prof soient rétablies afin de faciliter la vie de nos collègues.

Je vous remercie de votre attention.